

**Consultation relative à l'assainissement de la
Caisse de pensions de la République et Canton du Jura**

QUESTIONNAIRE

1. Etes-vous favorables au fait que la CPJU passe d'un système de primauté de prestations à un système de primauté de cotisations (rapport, ch. 3.1) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

Nous demandons l'arrêt du processus en cours et l'ouverture de véritables négociations entre partenaires sociaux afin d'étudier objectivement la nécessité éventuelle d'un changement de système ou le choix d'un système mixte. Dès que l'expert recommande à la CPJU le passage à la primauté de cotisations alors qu'il conseille le maintien en primauté de prestations pour le Service public neuchâtelois, les doutes les plus fous sont permis.

Si le changement de primauté n'est envisagé que pour transférer le risque de l'employeur vers l'employé, il n'y a pas de raison de changer de système.

2. En cas de passage à la primauté de cotisations, êtes-vous favorables à la mesure d'accompagnement consistant à garantir aux assurés...

- 2.1. ... des droits acquis dans les cinq ans qui précèdent la survenance de la retraite (rapport, p. 10, let. a) ?

OUI (plutôt) NON NE SAIT PAS

- 2.2. ... une rente assurée de 60 % du dernier salaire assuré, pour autant que le CPJU soit à même de verser un taux d'intérêts de 4 % sur le compte-épargne des assurés (rapport, p. 10, let. b) ?

(plutôt) OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

Nous sommes interpellés quant à définir de facto un taux à 4%, alors que l'on sait très bien que le taux technique sera de l'ordre de 3%. Ces dernières années, les marchés financiers ont réalisés des performances inférieures à 3%.

Les mesures d'accompagnements devraient être financées par les employeurs et non par une baisse du degré de couverture (donc financées principalement par les employés).

Quoi qu'il en soit, ces mesures devront faire l'objet de négociations particulières, quel que soit le système retenu.

Il est évident que pour nos membres, perdre près de 27% de sa pension de retraite n'est juste pas acceptable, ceci au terme d'une loyauté de plusieurs dizaines d'années à son employeur.

3. Etes-vous favorables à l'objectif d'un degré de couverture de la CPJU de 80 % dans 40 ans (rapport, ch. 3.2.1.) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

Cela n'a malheureusement pas été introduit en 2009. Mais il ne faut pas aller au-delà.

4. Etes-vous favorables à un abaissement du taux technique de 4 % à 3 % (rapport, ch. 3.2.2.) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

Il nous semble qu'un abaissement du taux technique aurait pour conséquence une augmentation des engagements de la caisse vis-à-vis des pensionnés. Il y aurait par conséquent une diminution du degré de couverture. Celui-ci devrait être financé en partie par les employeurs.

Que penser des experts prônant un passage à 3% ; sont-ils encore crédibles ?

5. En cas de passage à la primauté de cotisations, êtes-vous favorables à la réduction du taux des intérêts crédités sur le compte-épargne des assurés (rapport, p. 12, let. a) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

La réduction du taux des intérêts crédités sur le compte-épargne des assurés, en primauté de cotisations, semble être de la compétence du CA de la caisse.

Cette question s'inscrit notamment dans la réflexion globale que nous réclamons à la question 1, tout comme la CDS.

6. Etes-vous favorables à des cotisations supplémentaires de 0,6 %, réparties par moitié entre assurés et employeurs affiliés (rapport, p. 12, let. b) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

Cette mesure s'inscrit dans la réflexion globale que nous réclamons à la question 1.

Doit-elle être comprise comme une cotisation d'assainissement, car dans ce cas, elle serait obligatoirement paritaire.

Pourtant, nous ne savons trouver l'origine ce taux de 0.6 %, si ce n'est dans un artifice complexe et peu transparent. Où alors faut-il voir là une sorte de taux plancher qui ne pourrait être dépassé, mais dans ce cas, par qui ? Obscure pour nos membres.

Cela entraînera une fois encore une baisse de salaire pour les employés de l'Etat.

7. Etes-vous favorables au fait que les rentes ne soient pas indexées aussi longtemps que des cotisations supplémentaires sont prélevées auprès des cotisants (rapport, p. 13, let. c) ?

(plutôt) OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

L'article 17 actuel de la loi peut paraître suffisant, c'est vrai.
Pourtant, c'est le seul moyen de faire participer les retraités à l'effort commun.

- 8.1. Etes-vous favorables à une recapitalisation de la CPJU à hauteur d'environ Fr. 74 millions, à savoir environ Fr. 40 millions à charge de l'Etat et environ Fr. 34 millions répartis entre les autres employeurs affiliés proportionnellement à leurs engagements relatifs à leurs assurés (rapport, ch. 3.2.4) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Le niveau de recapitalisation retenu répond à une logique qui nous échappe. Ce point doit être discuté dans le cadre des négociations. Les employeurs affiliés devraient d'ailleurs être davantage impliqués dans la réflexion sur ce point.

On peut cependant penser que les employeurs devraient prendre en charge plus de la moitié du découvert (CHF 233 millions, cf. page 5, document 7, mesures fortes), étant donné que le risque en primauté de cotisations est transféré sur les employés. Probablement existe-t-il d'autres alternatives.

- 8.2. Etes-vous favorables à un échelonnement dans le temps (contribution annuelle) de la prise en charge de la recapitalisation par les employeurs affiliés autres que l'Etat (rapport, p. 14, let. a) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

Ce sont les employeurs qui doivent répondre à cette question.

9. Etes-vous favorables à la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de Fr. 90 millions (rapport, ch. 3.2.5.) ?

(plutôt) OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

Si nous sommes favorables à une réserve de fluctuation, elle doit être constituée par les employeurs. Encore une fois, il est difficile de cerner d'où provient ce chiffre de CHF 90 millions et pourquoi ce montant plutôt qu'un autre ?

10. Souhaitez-vous qu'une autre mesure d'assainissement de la CPJU soit retenue, par exemple parmi celles que le Gouvernement a pour l'heure écartées (rapport, p. 17) ?

OUI NON NE SAIT PAS

En cas de « oui », veuillez indiquer laquelle ou lesquelles : ...

Remarques et propositions éventuelles : ...

Nous espérons vivement que des négociations seront ouvertes où il sera possible de reprendre toutes les propositions (yc celles écartées).
Nos membres sont clairement d'avis que le maintien de la primauté des prestations est possible.

11. Autres remarques et propositions éventuelles : ...

- ♣ Dans le cadre de ce projet, il n'est pas admissible que les partenaires sociaux aient été écartés. Neuchâtel a fait mieux !
- ♣ Dans la suite du processus, les partenaires sociaux doivent être impliqués.
- ♣ Les mesures fortes pourraient entrer en vigueur en 2015 sans mettre en péril l'avenir de la caisse à l'horizon de 2050.
- ♣ Les 7 mesures proposées visent à assainir la CPJU sur 40 ans. Pourquoi les prendre toutes en même temps ? Si elles devaient être acceptées, nous demandons à ce qu'elles soient séquencées.
- ♣ Durant cette période, sur la base des réponses à la consultation de principe, des négociations sont ouvertes avec les partenaires sociaux en vue de présenter des modifications des textes légaux (loi et décret).
- ♣ Il faut chiffrer clairement les efforts des employés et des employeurs, afin de garantir des efforts équilibrés entre eux. Il faut tenir compte des efforts passés de la fonction publique.
- ♣ Pourquoi se presser ? Le financement des rentes est aujourd'hui garanti par la rentrée des cotisations (cash flow positif).
- ♣ Il faudrait envisager que l'assemblée des délégués ait plus de prérogatives.
- ♣ La CPJU n'est pas la seule institution à bénéficier de la garantie de l'Etat. La BCJ a déjà été recapitalisée sans que l'on soulève le spectre du vote populaire.
- ♣ En cas de recapitalisation, les employés de l'Etat passeront deux fois à la caisse : en tant qu'assurés et en tant que contribuables.
- ♣ La modification du système évacue définitivement toute notion de solidarité. Il n'en est guère fait mention. Par exemple, il n'est dit nulle part dans le cadre de la consultation que les cotisations seront plus importantes plus l'employé-e prendra de l'âge.
- ♣ L'expert est le même à Neuchâtel et dans le Jura. Pourtant les propositions sont différentes, notamment en ce qui concerne le système de primautés. Comment expliquer cette différence notable si ce n'est par des choix politiques fondamentalement opposés des décideurs ?
- ♣ La reconnaissance des particularités de la police doit être maintenue. Ce n'est pas assuré dans le projet tel que présenté.
- ♣ Le temps à disposition pour répondre à une consultation aussi importante est largement insuffisant. Nous regrettons décidément le peu de considération accordée aux partenaires sociaux jusqu'à présent.

Organisme consulté : [Coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne \(CDS\)](#)

Lieu et date : Delémont, le 28 septembre 2012

Signature : Au nom du comité de l'APJU

Les réponses au questionnaire sont à retourner **jusqu'au 28 septembre 2012**, avec la mention « Consultation CPJU », au Service juridique de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, secre.jur@jura.ch.